COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

Le 21 juillet 2026

COMMUNIQUÉ

Objet : La CCPEVA renouvelle la campagne de plantation de vergers patrimoniaux

La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance poursuit son action en faveur de la sauvegarde des vergers patrimoniaux. Après la plantation de 1 570 arbres fruitiers depuis 2021, une nouvelle campagne est proposée pour 2026.

Les arbres fruitiers de variétés anciennes occupent une place particulière dans l'histoire et les paysages du pays d'Évian – vallée d'Abondance. Autrefois très répandus sur le territoire, ils constituent également des espaces favorables à la biodiversité, en offrant nourriture et abri à de nombreuses espèces.

Pour contribuer à leur préservation, la CCPEVA accompagne depuis 2021 la plantation d'arbres fruitiers hautes-tiges issus de variétés anciennes typiques du territoire.

Depuis le lancement de l'opération, 1 570 arbres ont été plantés, dont 415 au cours de l'année 2025. Cette action a bénéficié à plus de 190 propriétaires privés et a également permis la création ou le renouvellement de cinq vergers communaux. Au total, 62 variétés locales ont été replantées.

La sauvegarde des vergers repose également sur leur entretien et sur la transmission des savoir-faire. Depuis 2021, 155 arbres ont été entretenus chez 22 propriétaires privés. Parallèlement, 14 sessions de formation à la taille et à la greffe ont été organisées, auxquelles ont assisté plus de 200 habitants du territoire.

La campagne de plantation renouvelée en 2026

La campagne de plantation s'adresse aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités souhaitant planter des essences fruitières patrimoniales sur une parcelle située sur le territoire du pays d'Évian – vallée d'Abondance. Pour bénéficier du dispositif, les participants doivent s'engager à planter entre cinq et dix arbres.

L'opération est subventionnée à 60 % par le Département de la Haute-Savoie, dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles. Les 40 % restants sont financés à parts égales par la CCPEVA et le bénéficiaire, soit une participation d'environ 15 euros par arbre pour ce dernier.

Les conventions de plantation doivent être retournées avant la mi-octobre 2026, pour une mise à disposition des arbres en novembre 2026.

Informations et convention de plantation : cc-peva.fr/vergers-patrimoniaux

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CCPEVA s'implique dans les 17 objectifs de développement durable de l'ONU

Contact presse :
- Service environnement – CCPEVA : 04 58 57 03 69 / environnement@cc-peva.fr
- Service communication – communication@cc-peva.fr